

## La contribution de Paris au projet métropolitain en synthèse

Depuis 2001 Paris a tout mis en œuvre pour inscrire le Grand Paris à l'agenda politique. La rédaction d'un Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitain découle du travail mené au cours de ces années. La contribution de notre Ville s'inscrit dans cette histoire. Car la Métropole existe, et nous devons résolument l'investir, pour agir concrètement et améliorer la qualité de vie des habitants sur tous les sujets dont le traitement appelle un dépassement des frontières administratives. Le Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitain est le souffle qui va donner vie à l'institution que nous avons créée le 1er janvier 2016, le socle de toutes les politiques métropolitaines, la feuille de route qui fera de la Métropole un acteur politique et pas un simple agrégateur, la véritable garante de l'intérêt général du cœur métropolitain. C'est donc un texte essentiel, de portée politique. Aussi cette contribution de la Ville est un acte de confiance dans la Métropole, et l'expression de la conscience des défis que nous devons relever pour qu'elle soit, pour tous ses habitants, un territoire agréable à vivre.

### Le projet métropolitain, un acte politique majeur

La Métropole du Grand Paris et ses communes membres, en lien avec les territoires, ont lancé l'élaboration de leur schéma de cohérence territoriale (Scot) et définiront à travers lui le projet métropolitain. **Ce document est le premier du genre pour le cœur métropolitain.** Il portera une vision partagée de l'avenir de notre territoire, l'expression des convergences entre les collectivités qui le composent et de la volonté commune de ses habitants. Le projet et sa traduction réglementaire orienteront sur le long terme les politiques, le développement et le renouvellement urbains, autant d'éléments décisifs pour la qualité de vie des habitants.

**La Ville de Paris souhaite prendre toute sa part dans cette élaboration collective et apporte une première contribution à ce projet,** à l'image d'autres territoires et suite à l'invitation du président de la Métropole du Grand Paris. Fruit d'une démarche nécessairement ouverte et croisée avec les acteurs métropolitains, cette contribution formule de nombreuses propositions à verser au débat et à la concertation.

### Deux axes fils rouges

La Ville de Paris propose à ses partenaires des pistes d'actions autour de deux grands axes, qui conditionnent à la fois la **qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire** :

#### Le « droit à la ville »

Les habitants de la métropole doivent pouvoir partout bénéficier du même niveau de qualité et d'accès aux fonctions urbaines et d'un cadre de vie agréable et sûr. Le projet métropolitain doit contribuer à une plus grande égalité des chances et à une société plus inclusive en luttant contre les effets ségrégatifs, notamment scolaire, et en offrant les conditions d'un meilleur accès à l'emploi et à la formation tout au long de la vie. Il faut enfin que le projet métropolitain favorise la participation active des habitants aux grands aménagements et au devenir de leur territoire. Ce sont ces différents éléments qui sont constitutifs du « droit à la ville » que tous les habitants peuvent légitimement revendiquer.

#### La transition écologique

L'effectivité du droit à la ville est désormais indissociable de l'intégration des objectifs de la transition écologique. La métropole parisienne a un devoir d'exemplarité trois ans après l'adoption de l'accord de Paris sur le climat. La zone dense a une responsabilité de premier plan pour contenir le réchauffement climatique et ses effets. Elle doit évoluer vers plus d'efficacité énergétique et de consommation en circuits courts par le réemploi et l'utilisation de ressources locales. Cette transition, qui favorisera la création d'emplois durables, est aussi indispensable pour améliorer la qualité de l'air et protéger ainsi la santé des habitants.

## DES ATOUTS ET DES DÉFIS

### Une très forte attractivité mais des défis à relever en matière de qualité de vie

**La métropole parisienne est une « ville globale »**, l'un des lieux centraux du système urbain mondialisé, de convergence des flux nationaux et internationaux de richesses et de populations, avec tous les bénéfices et difficultés que cela représente. Territoire profondément cosmopolite, elle s'inscrit dans une longue tradition d'accueil pour l'immigration. Son attractivité est confirmée par les indicateurs et classements internationaux, qui la placent dans le top 3 mondial avec New-York et Londres. Elle est la cinquième métropole au monde par son PIB. Elle bénéficie d'une économie de l'innovation très dynamique, d'une accessibilité internationale exceptionnelle et est la première destination touristique mondiale. Pour ses habitants, ses principaux atouts résident dans **ses opportunités d'emplois et de carrière, l'intensité de sa vie culturelle, son offre en formation supérieure et sa facilité d'accès national et international**. Mais la métropole parisienne est aussi souvent citée parmi les moins attractives pour la qualité et le cadre de vie en raison du **temps passé dans les transports, du coût et des difficultés d'accès au logement, de la pollution de l'air et du manque de proximité avec la nature**.

### Des inégalités territoriales importantes

**La Métropole du Grand Paris est aussi un territoire fracturé, marqué par de fortes inégalités territoriales, y compris au sein du territoire parisien**. En dépit de son image souvent véhiculée de « métropole riche », le taux de pauvreté y est supérieur à celui de l'Île-de-France et à celui moyen des autres métropoles françaises. Surtout, il cache de fortes disparités de revenus : la métropole regroupe ainsi les départements pour lesquels le revenu fiscal médian des habitants est le plus élevé du pays, Paris et les Hauts-de-Seine, et celui où il est le plus faible, la Seine-Saint-Denis. **Plus largement dans la métropole, certains territoires, communes et quartiers prioritaires concentrent des difficultés importantes**, notamment quant au chômage, au cadre de vie, à l'accès aux transports, aux soins et aux moyens alloués aux services publics de toutes natures. En outre, l'augmentation continue de la pression immobilière conduit à l'éviction progressive de toute une frange de la population que la production de logements sociaux n'arrive pas seule à endiguer.

**Aux inégalités sociales s'ajoutent d'autres inégalités territoriales héritées en grande partie de l'histoire de l'aménagement de l'agglomération parisienne**. Des infrastructures lourdes, des industries, de nombreux grands services urbains se sont concentrés dans des « territoires servants », où de nouvelles centralités se développent mais souvent sous la contrainte d'une intégration plus complexe et coûteuse à réaliser. Par ailleurs les déséquilibres spatiaux en matière de densité d'emplois ont un impact négatif, tant sur l'accès local à l'emploi, en particulier dans l'est métropolitain, que sur les trajets pendulaires. Ces déséquilibres se traduisent aussi par des écarts de ressources, des variations de pression fiscale et des investissements trop inégalement répartis.

Les fractures territoriales se traduisent aussi physiquement dans la métropole par de nombreuses coupures urbaines, au premier rang desquelles figurent les grands axes routiers. Malgré les nombreuses actions menées ces axes constituent encore, notamment le boulevard périphérique, **des coupures entièrement dévolues aux flux routiers au détriment des lieux de vie, du paysage et des franchissements par modes doux**. Il paraît aujourd'hui nécessaire de mener une réflexion d'ensemble et de long terme sur ces axes.

## Un défi environnemental majeur

À ces défis hérités du passé s'ajoutent ceux de demain. **En premier lieu ceux de l'environnement et de l'urgence climatique** qui constituent à eux seuls une nouvelle donne urbaine. Dans la lignée de l'accord de Paris, le plan climat air énergie métropolitain fixe l'objectif de neutralité carbone du territoire en 2050. Cet objectif vital devra se traduire par des orientations fortes sur les projets de développement urbain mais plus encore une adaptation radicale de l'espace bâti actuel. La pollution de l'air, mal insidieux et persistant, à l'origine de plus de 6 600 décès prématurés chaque année dans la métropole, doit aussi se traduire par des changements structurels, en particulier dans les modes de déplacements. La nature et la biodiversité doivent se développer dans la ville par la constitution d'espaces naturels préservés et de continuités écologiques. Il est aussi indispensable de mieux faire face aux risques auxquels la métropole est confrontée, et de prendre en particulier à bras le corps la question du risque d'inondation, dont les épisodes récents interrogent la capacité de la métropole à absorber le choc social, économique et écologique que constituera la prochaine crue centennale.

## UN PROJET COLLECTIF AMBITIEUX

**Le projet métropolitain constitue l'opportunité de porter une autre vision du territoire métropolitain**, plus résiliente, qui tire profit des atouts de la ville-monde – ses opportunités d'emploi et de formation, sa vie culturelle exceptionnelle – tout en offrant un environnement de bien-être à ses habitants par un air sain, des espaces publics apaisés, des temps de transport réduits, un contact plus direct avec la nature et une meilleure cohésion sociale et urbaine. Par ailleurs, la crise du logement et de l'hébergement, l'éviction des activités productives, le développement des inégalités socio-spatiales et l'exclusion ne sont pas inéluctables et doivent se résorber par la convergence des volontés citoyennes et politiques.

Le projet métropolitain devrait ainsi s'inscrire dans une **démarche collective**, en associant l'ensemble des collectivités actrices de la métropole puisque chacune d'entre elles dispose d'une partie des compétences et des moyens qui seront nécessaires à sa mise en œuvre. Cela signifie que cette mise en œuvre doit passer à la fois par l'implication directe de la métropole, mais également par des projets de coopération entre collectivités. Par ailleurs, pour être opérant, le projet métropolitain et sa traduction réglementaire devraient contenir des **orientations suffisamment précises et prescriptives**, notamment vis-à-vis des plans locaux d'urbanisme, et ce dans le respect des nombreux projets de territoires élaborés ces dernières années. Enfin, **le projet métropolitain doit avant tout être celui des habitants** : il est indispensable qu'il puisse être approprié par le plus grand nombre, qu'il soit vivant et évolutif, à travers des outils de participation et d'évaluation utilisés dans la durée.

## LES OBJECTIFS ET PRINCIPALES ACTIONS PROPOSÉES PAR LA VILLE DE PARIS

- **La lutte contre la ségrégation par une approche transversale**, alliant notamment un développement prioritaire des transports en commun dans les zones enclavées, un travail global sur la sectorisation scolaire dans la métropole, un rééquilibrage spatial de l'offre de logements sociaux de tous types entre autres par la création d'une zone métropolitaine de déficit en logement social, l'accélération de la résorption de l'habitat indigne et la création de franchissements des grandes coupures urbaines (voies rapides, faisceaux ferroviaires, cours d'eau...) pour décloisonner les espaces métropolitains.
- **Le rapprochement des logements et des emplois**, en orientant le développement urbain sur le long terme par des règles d'urbanisme favorisant un rééquilibrage notamment dans les zones de tension défavorables à l'habitat, mais aussi en encourageant l'installation d'activités économiques à l'Est. Ce dernier objectif pourrait notamment s'appuyer sur la démarche impulsée par l'Arc de l'innovation.
- **La lutte contre les effets destructeurs de la spéculation foncière et le développement de dispositifs innovants de limitation du coût du logement**, notamment par l'encadrement des loyers, le renforcement du contrôle des offres de location touristique, l'élaboration d'une charte anti-spéculative métropolitaine, la création d'un organisme de foncier solidaire métropolitain et le développement de nouvelles façons d'habiter (co-living, habitat participatif...).
- **L'affirmation de la place dans la ville des activités productives et des grands services urbains**, ce qui implique un meilleur contrôle du devenir des sites industriels et artisanaux, une plus grande modularité et diversité des espaces de travail dans la métropole, un développement des économies vertueuses (sociale et solidaire, circulaire...), une stratégie de planification équilibrée pour le développement des grands services urbains comme la logistique ou le traitement des déchets, et l'assurance de leur bonne insertion paysagère et fonctionnelle.
- **La lutte contre la pollution de l'air et la transformation des modes de déplacement**, notamment par l'instauration d'une zone basse émission à l'échelle de l'A86 et l'élaboration d'un plan de mobilité métropolitain intégré au Scot. Ce plan pourrait prévoir notamment un réseau cyclable métropolitain cohérent et efficace, ainsi qu'un développement des bornes de recharge en énergies alternatives. Il devrait également anticiper les évolutions à venir en matière de mobilité (voiture autonome, ville intelligente), en s'appuyant sur les conclusions du livre blanc Mobilités 2030 du Forum métropolitain du Grand Paris.
- **L'évolution des grands axes routiers métropolitains**, dans le sens d'une meilleure intégration urbaine et écologique et d'une réduction des effets de frontières. Ce travail pourrait également s'appuyer sur l'appel à projets lancé par le Forum métropolitain du Grand Paris pour transformer les grandes routes pénétrantes et rocades de la métropole.

▪ **La transition énergétique du territoire pour atteindre une métropole zéro carbone et 100 % énergies renouvelables d'ici 2050.** La planification et l'adaptation énergétiques de la ville sont fondamentales pour remplir cet objectif avec le développement de la production locale d'énergies renouvelables et de récupération, une planification élargie des réseaux de chaleur et de froid, des modes de construction écologiques et des filières locales de matériaux, et le développement de la rénovation thermique du bâti.

▪ **La présence massive de la nature dans la ville et la reconquête des cours d'eau,** tant pour répondre au besoin des habitants d'un meilleur contact avec la nature que pour répondre aux défis en matière de réchauffement climatique, de perte de biodiversité, d'alimentation durable, de risque d'inondation et de pollution des cours d'eau. Cela passe notamment par la mise en place de dispositifs au service d'une forte végétalisation et d'une accentuation de la présence de l'eau en ville, du développement de la perméabilisation des sols et de l'encouragement à l'agriculture urbaine.

▪ **La construction du Grand Paris de la culture,** notamment en faisant de la culture un élément fort de construction de l'identité du Grand Paris et de l'appropriation de la métropole par ses habitants, en poursuivant l'émergence et l'accompagnement d'établissements et d'évènements culturels de rayonnement métropolitain, en favorisant un maillage culturel équilibré du territoire et en renforçant les coopérations territoriales.

▪ **Faire du sport un vecteur de réduction des inégalités et de rapprochement entre les territoires,** notamment en favorisant la pratique féminine et l'accès à la pratique sportive dans le cadre professionnel, en rendant systématique l'étude d'un aménagement d'espaces sportifs lors des grandes opérations d'aménagement, en créant des parcours sportifs urbains et en repensant l'organisation sportive entre territoires.

---

## Contact Ville de Paris :

Pierre Mansat

01 42 76 68 91

06 76 86 08 63

[pierre.mansat@paris.fr](mailto:pierre.mansat@paris.fr)